RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Saône-Loire Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49 **Mail** : secretariat@trivy.fr

PROCÈS VERBAL N°08 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT- SIX

Le **vendredi 11 septembre à 20h00,**

Le conseil municipal de TRIVY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Lucienne WEISS, Maire.

Présents : Lucienne WEISS, Jean-Michel ROZIER, Geneviève VIGNERESSE, Laurent DEVIF, Gilles AUCAIGNE, Jean-Claude ROZIER, Valérie VILLETTE, Fabien GIROD, Nicolas REBOUX et Coralie BLONDIN

Excusé : Nicolas REBOUX arrivé à 21h00

Secrétaire de Séance : Gilles AUCAIGNE

PV conseil du 09/07/2026 : approbation à l'unanimité

1 Dossier Agence postale

Un nouveau rendez-vous avec les représentants de la poste a eu lieu le 21 juillet.
Lors de cet entretien nous avons eu la confirmation que l'agence postale communale fermera le 27 février 2027 comme précédemment notifié.
Il n'est pas possible de moduler les heures d'ouverture pour qu'elles soient mieux adaptées aux besoins et au trafic de la commune, aucun cadre règlementaire ou juridique n'existe, 2 députés ont été nommés pour se pencher sur la question mais leurs conclusions ne vont pas être rendues avant fin février 2027
Il a été rappelé qu'il n'est prévu qu'un seul renouvellement pour ces conventions. Ces conventions sont tripartites entre l'état, la poste et l'AMF (association des maires de France), en 2025 l'AMF n'a pas souhaité introduire de flexibilité concernant les plages horaires d'ouverture et l'état s'est désengagé à hauteur de 42 millions
Il existe 3 canaux pour une agence postale

- La mairie sous forme agence postale communale
- Relais commerce
- Bienvenue à la ferme

A ce jour Trivy ne répond à aucun de ces critères ; malgré tout la porte est restée ouverte et les représentants de la poste nous ont donné un peu de temps pour rechercher des solutions avec éventuellement un partenariat privé

2 Projet Madyson Sulon « Les Délices de Madyson »

Madame Sulon a pris contact avec la mairie pour envisager une activité de vente de pâtisseries, viennoiseries, cookies, petit snacking, dépôt de pains, fromages, miel, jus de fruits, tisanes ...combiné à un lieu convivial de type salon de thé avec possibilité de jouer aux cartes ou autres jeux de société ou juste de passer un moment ensemble.

Cette activité serait envisagée dans les locaux de l'ancienne école plus précisément la cuisine et la cantine.
Madyson est présente au conseil ce soir pour présenter son projet

Cette activité pourrait tout à fait prendre le relais de l'agence postale communale. L'avantage principal étant les horaires d'ouverture et la localisation (la poste resterait en centre bourg)

La convention agence postale serait signée pour 3 ans renouvelable 2 fois – La compensation pour cette prestation est de 377€ HT par mois (du fait de notre classement en ZFRR – Zone France Revitalisation Rurale)

Pour le démarrage de cette activité à savoir les derniers mois de 2026 et janvier février 2027, madame le Maire propose de facturer un loyer de démarrage fixé à 150 € par mois pour essentiellement couvrir les charges d'électricité, d'eau et de chauffage.

Ce loyer sera Réévalué au 1er mars 2027 avec la reprise de la poste.
Un contrat de location doit être mis en place qui stipulera les modalités de fonctionnement
Le lancement de l'activité est prévu pour le 10 octobre (détails à venir).

VOTE : Loyer de démarrage à 150 euros pour les mois d'octobre / novembre / décembre / janvier / février :
8 Voix pour – 1 abstention

3 Projet Coralie Blondin Bouchet « Natur Eveil »

Coralie souhaite louer la salle Océan pour les mois d'Octobre, Novembre et Décembre pour lancer son activité « Natur Eveil »
Ci-dessous la présentation de Coralie :

« Je souhaite créer un lieu convivial autour de la nature, de la créativité, de la découverte et du bien-être, ouvert aux adultes comme aux enfants.

Le projet proposerait des ateliers thématiques autour des saisons, des traditions, de la nature et de la création.

Les adultes pourraient participer à des temps de découverte, d'apprentissage et d'échange, tandis que les enfants bénéficieraient d'activités créatives adaptées à leur âge.

En complément, une boutique proposerait des objets en lien avec la nature, l'éveil et le bien-être, ainsi que des créations qui évolueraient au fil des saisons.

L'objectif est de créer un espace chaleureux et accessible à tous, permettant de découvrir de nouvelles activités, de développer sa créativité, de prendre un temps pour soi et de favoriser les rencontres.

Le projet pourrait également contribuer à animer la commune, grâce à des rendez-vous réguliers et à des collaborations avec les acteurs et commerces locaux. »

Madame le maire propose d'aligner les 3 premiers mois de loyers sur celui de la salle des associations louée au professeur de yoga. Le loyer proposé est de 22,50 par mois (6 séances mensuelles prévues) pour octobre, novembre et décembre.

VOTE : Madame Blondin quitte la salle – concernant la location pour un montant de 22.50€ pour les séances du mois d'octobre – novembre – décembre : vote unanimité soit 8 voix pour (Madame Blondin n'a pas pris part au vote)

Informer
La mise en place de ces 2 projets signe la fin de la location, pour les particuliers, de la salle océan – Seule la salle des fêtes reste disponible, la salle Genève reste réservée aux associations – Madame le maire fixe une date de RdV avec la présidente du Club 3 pour les tenir informés de ces évolutions et comprendre les besoins que le club pourrait avoir avec une future impossibilité d'accéder aux équipements de la cuisine

4 **Projet Guinguette ambulante (Emilie Terraz – Jérôme Aublanc)** :

Le projet est d'apporter une animation aux villages aux alentours qui n'ont plus de commerce ou de café. L'association a une licence 3 (bières vins cidre -20° d'alcool)
L'association rénove, transforme une caravane en bar (ce sera un bateau pirate) et peut également assurer une restauration « snacks » style frites, burgers …. L'Assurance de la caravane est en cours – Carte grise OK
L'association proposera des jeux de fléchettes, palets bretons …mais aussi de la musique. Pour ce faire il leur faut un accès à l'électricité

La mairie doit délivrer une autorisation municipale – l'inauguration est fixée au 10 octobre, en coordination avec les 2 autres projets

Madame Terraz évoque également le Trivy en Joie (le marché concert) qui a déjà été organisé 2 fois sur la commune. Il n'y a pas eu de marché concert en 2026 pour des problèmes de réservation de salle. Lors des 2 dernières manifestations, Madame Terraz s'était rapprochée du CART pour l'organisation, elle va faire de même pour 2027 et discutera des modalités avec le président du CART. La salle Terrier a été réservée pour le 3eme WE de mai. Madame Terraz renouvelle sa demande concernant l'installation d'une prise renforcée (adaptation pour du 32KWH), un devis sera demandé à Enedis (le coût est estimé à 1500 €)

5 **Convention Centre de Gestion à signer**

À la suite de la mise en place du CA le 07 juillet 2026, le CA du Centre de Gestion a adopté la délibération qui valide la mise en œuvre de la convention cadre avec les collectivités et les établissements publics affiliés
La commune en tant qu'affilié du centre de gestion doit signer cette convention cadre.

Vote pour autoriser le maire à la signer – unanimité

6 **Informations commissions**

- **Sirtom :** les bacs (grandes capacités) commandés à savoir 3 jaunes et 1 noir devraient être livrés courant du mois de septembre (un bac jaune est prévu à Villars, un bac jaune et un noir sont prévus vers la D17, un bac jaune est prévu au quart ce dernier pourrait être réalloué)

- **Salle des fêtes :** la commission doit se revoir pour réviser les tarifs pour 2027, quelques petits achats sont aussi à prévoir comme une louche, maniques, spatules, grandes cuillères, verres à eau, pelle à tarte, pinces nappes pour l'extérieur, un grand thermos …
 Monsieur Rozier JM recontacte l'électricien pour faire le transfert du grand frigidaire vers le côté « vaisselle » et le four vers le côté « préparation chaud ». Le petit frigidaire actuellement situé derrière le bar pourrait être transféré vers la salle des associations et un nouveau frigidaire plus grand pourrait être acheté pour la salle des fêtes (des utilisateurs de la salle ont déjà fait le retour de la taille de ce frigidaire notamment pour le stockage des boissons lors de la location de la salle en été)

- **Petits travaux :** il y a lieu de prévoir une journée citoyenne de nettoyage du cimetière (d'autant plus que l'employé communal est en arrêt maladie) La date du 17 octobre 8h30 est retenue, une communication panneau Pocket sera faite – Le compost déchets verts du parking du cimetière doit être vidé, Monsieur Reboux se charge de cette tâche. Le code du cadenas des déchets verts doit être changé.

- **Bulletin municipal :** Marianne doit organiser des dates de réunion pour le bulletin municipal à voir avec les membres de cette commission

7 Informations diverses

a. **Mise en place du registre des personnes vulnérables** : par courrier du 04/08/2026 le préfet demande une confirmation de la mise en place de ce registre, le préfet peut faire une demande de consultation. La commune n'en possède pas, les courriers et les formulaires d'inscription ont été réalisés et seront distribués comme l'exige la législation à toutes les personnes de + de 65 ans, aux personnes inaptes au travail et aux personnes en situation de handicap.
Mesdames les maires de Dompierre les Ormes et Verosvres ont accepté de mettre à disposition leurs salles de fête en cas de besoin notamment lors d'épisodes de canicule, nous les en remercions.
Les courriers et formulaires sont annexés à ce PV
Une information sera faite sur panneau Pocket, Facebook mais aussi via le bulletin municipal – des visites à domicile peuvent être prévues pour expliquer la démarche

b. **Locataires**
 - Un souci sur le chauffe-eau de l'appartement A, a été réparé pour un montant de 160€.
 - La locataire de l'appartement B a quitté son logement fin aout, avant la mise en location des travaux sont à faire dû à l'occupation (caution sera retenue) mais aussi dû à l'ancienneté. Des devis seront demandés. Les loyers de juin, juillet (avec régularisation de chauffage) et aout n'ont pas été payés
 - La nouvelle locataire est arrivée dans l'appartement C

c. **Bungalow de Monsieur Richard** situé sur son terrain à Chandon : l'autorisation pour ce bungalow a été donnée jusqu'au 31/12/2025 et n'a pas été renouvelée début 2026. Madame le Maire a reçu Monsieur Richard et lui a donné une autorisation jusqu'au 31/12/2027 avec la demande de faire un point sur les travaux en cours d'année. Monsieur Richard enlèvera le bungalow dès la fin des travaux

d. **Retour sur les évènements « Village »**
 - La marche du 21 juillet a rassemblé près de 135 marcheurs. Ils ont tous apprécié le rythme, les paysages et la collation servie (cout environ 240 euros)
 - Le repas du village du 22 Aout a réuni un peu plus de 80 personnes, au menu plats mis en commun et jambon offert par la mairie (cout environ 500 euros)
 Madame le maire tient à remercier tous les bénévoles et les conseillers qui ont œuvré pour le succès et le bon déroulement de ces évènements

e. **Repas des anciens :** la date du repas des anciens a été modifiée par rapport à celle annoncée dans le bulletin municipal. Initialement prévu le 21 octobre, le repas se tiendra le 28 octobre à la salle des fêtes. L'auberge du Lac va assurer la prestation. Le prix du menu est de 35 euros par personne (inchangé par rapport à 2026) et pris en charge par la mairie pour toutes les personnes éligibles. La mairie offre le kir et le vin rouge
Monsieur Genette assure l'animation pour un montant de 500 euros.
Les invitations seront envoyées vers la fin septembre, l'inscription est obligatoire.

21h00 : Arrivée de M. Nicolas REBOUX

f. **Rallye RAID BLEU :** un avis défavorable a été donné pour le passage de ce rallye sur la commune, les principales raisons sont les nuisances sonores, le défoncement des chemins et aucune retombée économique sur notre commune.
L'organisateur du rallye a relancé par courrier la mairie pour la confirmation de ce refus.
Cette décision est soumise au vote du conseil : 6 contre 3 abstentions 1 pour
Madame le maire enverra donc un mail de confirmation à l'organisateur en précisant le vote du conseil, les raisons de ce refus sont les mêmes que celles évoquées dans le premier mail de refus.

g. **Document unique :** la personne du centre de gestion en charge de notre dossier est venue début septembre pour discuter avec les salariés, voir les postes et positions de travail…. Monsieur Didier Dargaud étant absent Monsieur Nicolas Reboux a passé les informations et a expliqué toutes les tâches effectuées par monsieur Dargaud. Le rapport est en cours de rédaction, nous devrions le recevoir dans le trimestre.
Madame Marie Louise Perreira a d'ores et déjà reçu les félicitations de l'agent du centre de gestion pour l'utilisation des caisses de rangement pour le stockage de tous les produits de nettoyage

h. **Date à fixer pour la cérémonie du 11 Novembre :** sous réserve de confirmation de Monsieur Pierre Rozier celle-ci est fixée le 08 novembre matin

i. **Activités Noel pour les enfants de la commune :** Proposition est faite de confier cette organisation aux « Délices de Madyson » et à « Natur'Eveil » - un devis doit être présenté au prochain conseil

j. **Absence de Didier Dargaud :** la date de reprise de Monsieur Dargaud est fixée au 25 septembre, la période des travaux d'entretien des fossés et des chemins et autres arrive et en cas de non reprise immédiate nous avons sollicité les Ets Reboux pour un devis
Un rdv à la médecine du travail doit être prévu, celui-ci se fera en visio, le centre de gestion n'ayant plus de médecin du travail -
Monsieur Reboux donne un tarif horaire de 85€ HT pour le fauchage et les accotements
Monsieur Rozier JC questionne également l'entretien des chemins et la nécessité de faire des saignées sur certains d'entre eux, Monsieur Rozier JM propose d'organiser ce travail avec les agriculteurs, Monsieur Reboux doit faire un devis pour ½ voire 1 journée de travail avec ces derniers

k. **Les panneaux interdisant les 19T situés route de Sivignon et DDT 17 sont des panneaux de limitation stricte :** en principe ils n'autorisent pas les engins agricoles de + 19T à emprunter ces routes, il y a lieu donc d'ajouter un écriteau « sauf desserte locale ».

l. **Elections sénatoriales auront lieu le 27 septembre** candidats déclarés en S&L Paulette Matray – Marie Mercier – Fabien Genet – Jean-François Farenc – Jean Masdupuy – Damien Saley– 3 postes de sénateurs sont à pourvoir
Le mode de scrutin dépend du nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription. Pour les circonscriptions où sont élus 3 sénateurs ou plus, l'élection a lieu au scrutin proportionnel de liste à un tour, suivant la règle de la plus forte moyenne. On vote pour une liste entière, composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, et les sièges sont répartis proportionnellement aux voix obtenues.

m. **Logement des Gauthiers :** suite visite quid de la laine de verre additionnelle à mettre – Il est proposé de faire appel à Nicolas Shied pour la pose de cette laine de verre. Un devis lui sera demandé

n. **La douche des Gauthiers :** n'a pas encore été installée, Madame le Maire relance LBP chauffage

o. **Plan Communal de sauvegarde :** une ébauche a été faite lors de la dernière mandature, une équipe doit être constituée pour continuer et finaliser ce travail. Madame le Maire proposera des dates de réunion

p. **Bâtiment Ecole :** Monsieur Aucaigne se charge de contacter Monsieur Kwan de la communauté de communes pour fixer une date de rdv et de fixer une date avec la commission bâtiment pour voir comment on peut avancer sur ce projet

q. **Groupama :** Monsieur Rozier JM demande si le devis Groupama concernant tous les bâtiments a bien été réceptionné, il s'agirait de le comparer avec notre contrat actuel confié à SMAB. Marianne vérifie la réception de ces documents

r. **Lavage des vitres salle Pierre Terrier** : un devis de 340€ ht a été reçu par la Société Laveur de Vitres du beaujolais (pour le nettoyage intérieur et extérieur), un devis contradictoire sera demandé

Séance levée à 22h15

Prochaine réunion : le vendredi 23 octobre à 20h00

Secrétaire de séance,

Gilles AUCAIGNE

Madame le Maire,

Lucienne WEISS